

Référentiel

des centres de compétences

de l'office médico-pédagogique

DGOMP, juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 4

PARTIE I – CONTEXTE 6

- | | | |
|----|--|---|
| 1. | Introduction et objectifs du référentiel | 6 |
| 2. | Les missions et valeurs des centres de compétences | 7 |
| 3. | Les bases légales | 7 |

PARTIE II – PRESTATIONS SCOLAIRES ET THERAPEUTIQUES 8

- | | | |
|------|--|----|
| 4. | Les prestations | 8 |
| 4.1. | Le socle commun des centres de compétences de l'OMP | 8 |
| 4.2. | Le centre de compétences en surdité (CCS) | 9 |
| 4.3. | Le centre de compétences en déficits visuels (CCDV) | 9 |
| 4.4. | Les écoles de pédagogie spécialisées (ECPS) de la Roseraie pour enfants/jeunes cérébro-lésés | 10 |
| 5. | Des équipes professionnelles expertes | 10 |
| 6. | Les collaborations et les partenaires | 11 |
| 7. | Perspectives | 11 |

RESSOURCES ET LIENS UTILES 12

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES 14

PRÉAMBULE

Le secteur des prestations spécifiques de l'office médico-pédagogique (OMP), créé à la rentrée 2022, inclut les prestations de trois centres de compétences qui s'articulent autour de différentes missions et prestations au bénéfice d'enfants ou d'adolescentes et d'adolescents à besoins éducatifs particuliers en lien avec des troubles sensoriels, des troubles moteurs, ou encore des lésions cérébrales. Le centre de compétences en surdité (CCS), le centre de compétences pour déficits visuels (CCDV), ainsi que les écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) de la Roseraie I et II pour enfants et jeunes cérébro-lésés constituent l'offre de ces trois centres de compétences de l'OMP. Par ailleurs, le pôle enfance-adolescence de Clair-Bois, structure privée subventionnée, offre une prise en charge dans le domaine du polyhandicap.

Un des dénominateurs communs principal entre les dispositifs et structures qui le composent est une connexion avec différents services de pédiatrie dans le cadre du département de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (DFEA) aux hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Il en découle une collaboration régulière, voire institutionnalisée, avec les partenaires du DFEA (service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, services de pédiatrie généraux, services de pédiatrie spécialisés comme la neuro-pédiatrie, l'ORL pédiatrique, l'orthopédie pédiatrique, etc.). Certaines collaborations font actuellement l'objet de travaux autour de conventions.

Ce référentiel des centres de compétences de l'office médico-pédagogique (OMP) vise à préciser leur mission, à décrire les différentes prestations qui y sont mises en œuvre et les rôles du personnel qui y travaille, ou encore à présenter les valeurs qui sous-tendent les actions menées auprès des élèves et des enfants/jeunes. Il répond également à un besoin de clarification et d'explicitation de nos prestations pour les collaboratrices et collaborateurs de terrain, mais également pour les associations de familles et les principaux partenaires de l'OMP.

Olivier Dusserre,
Directeur d'établissement d'enseignement spécialisé,
de conseil et soutien

PARTIE I – CONTEXTE

1. Introduction et objectifs du référentiel

L'office médico-pédagogique (OMP) accomplit ses missions en faveur des élèves et des enfants/jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers, des situations de handicap et/ou des difficultés importantes d'apprentissage et de développement. En l'espace de plus de cent ans, cet office a déployé des prestations et œuvré afin que chaque enfant/jeune puisse être dans une posture d'apprenant tout en bénéficiant d'une prise en charge adaptée à ses besoins. Les professionnelles et les professionnels qui y travaillent s'engagent au quotidien à promouvoir une prise en charge pédagogique interdisciplinaire de qualité, dans le respect du développement et des besoins de chaque élève.

L'OMP doit constamment s'adapter face à l'évolution des besoins en adaptant les pratiques, ainsi qu'en réorganisant et en développant son offre de prise en charge et ses prestations. L'office est le reflet des évolutions, des problématiques et des enjeux sociétaux émergents et joue un rôle de régulateur vis-à-vis de l'enseignement régulier en offrant une autre forme de prise en charge aux élèves qui en ont besoin. Enseignement spécialisé et enseignement régulier sont étroitement intriqués et s'inscrivent dans le continuum que représente le parcours de formation de chaque élève. Par conséquent, l'offre de prise en charge en matière de pédagogie spécialisée doit continuer à se développer à la fois sur un plan qualitatif et sur un plan quantitatif, afin de répondre à l'augmentation et à la diversification des besoins, tout en tenant compte de la répartition géographique de cette offre.

Dans ce contexte, l'OMP propose trois centres de compétences qui s'adressent à des enfants/jeunes qui présentent des besoins particuliers en lien avec des troubles sensoriels, des troubles moteurs, ou encore des lésions cérébrales. Le centre de compétences en surdité (CCS), le centre de compétences pour déficits visuels (CCDV), ainsi que les écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) de la Roseraie I et II pour enfants et jeunes cérébro-lésés constituent l'offre de ces trois centres de compétences. A Genève, l'institution pour le polyhandicap de Clair-Bois, structure privée subventionnée, fonctionne également comme un centre de compétences et propose de plus une prise en charge de type internat.

L'objectif de ce référentiel est de présenter les lignes directrices des prestations de pédagogie spécialisée déployées par les centres de compétences de l'OMP, de préciser leurs missions et de fédérer les collaboratrices et les collaborateurs autour des enjeux mentionnés et des réponses apportées aux élèves pris en charge dans les structures ou bénéficiant de ces prestations. Si chaque structure et chaque prestation proposée s'inscrit dans un contexte et un historique spécifique, accueille des élèves avec des caractéristiques et des besoins très variés ou encore doit prendre en compte les espaces et les ressources humaines qui lui sont propres, ce document s'efforce de mettre en évidence ce qui est partagé, cohésif, incontournable et qui constitue un socle commun des différents centres de compétences.

Pour réaliser ce référentiel, une consultation des professionnelles et des professionnels a été organisée par le biais d'un groupe de travail afin de mettre en lumière les actions concrètes menées dans les différents contextes et de réfléchir ensemble aux missions propres aux centres de compétences de l'OMP et aux valeurs qui y sont attachées.

2. Les missions et valeurs des centres de compétences

Les centres de compétences de l'office médico-pédagogique accomplissent différentes missions auprès des élèves et des enfants/jeunes présentant des besoins particuliers, ainsi qu'auprès du personnel responsable de leur prise en charge. Ces missions sont les suivantes :

- Offrir aux enfants et aux jeunes atteints dans leur santé les meilleures possibilités dans leur développement scolaire et social en évaluant leurs besoins et en mettant en place les moyens nécessaires à leur développement optimal.
- Soutenir ce développement, ainsi que l'autonomie de tous les enfants et jeunes en leur permettant de réaliser les apprentissages spécifiques à leur déficience.
- Conseiller les enseignantes et enseignants du DIP (du niveau cycle élémentaire au niveau secondaire II, ainsi que le personnel de l'enseignement spécialisé ou des structures privées subventionnées) en proposant des mesures de soutien aux élèves dans l'enseignement régulier et en favorisant des actions de prévention.
- Accompagner les familles dans la compréhension et la prise en charge de leur enfant.
- Soigner en répondant aux besoins de soins des enfants et des jeunes (logopédie, psychomotricité, ergothérapie ou encore physiothérapie).
- Participer de manière active au réseau professionnel concernant les domaines de compétences des centres (faïtières, associations, structures hors canton et à l'international, institutions du domaine de la santé, etc.).
- Proposer des formations continues spécifiques aux équipes pédagogiques et thérapeutiques concernant les populations accueillies dans les centres de compétences.

Les dimensions pédagogique, éducative et thérapeutique de l'OMP s'ancrent sur des valeurs qui sous-tendent l'ensemble des actions proposées dans les structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé. Ces valeurs sont celles présentées dans les textes internationaux (conventions et déclarations) liés au domaine des enfants à besoins éducatifs particuliers : équité d'accès, droit de chaque enfant à bénéficier d'une formation et d'un cadre qui réponde à ses besoins, qualité de la prise en charge, éthique du service public, partenariat et communication avec les familles et le réseau autour de l'enfant, ou encore droit de regard de l'enfant/du jeune sur son parcours institutionnel.

3. Les bases légales

L'office médico-pédagogique, et les centres de compétences qui en font partie, peuvent s'appuyer sur plusieurs textes internationaux, fédéraux et cantonaux (conventions, constitutions, lois ou encore règlements) qui constituent les fondements et le socle de la prise en compte de tous les enfants et individus.

A Genève plus spécifiquement, les lois et règlements suivants sont, entre autres, déterminants :

- La [Loi sur l'instruction publique](#) (LIP ; RS/GE C 1 10);
- Le [Règlement sur la pédagogie spécialisée](#) (RPSpéc);
- La [Loi sur l'enfance et la jeunesse](#) (LEJ ; RS/GE J 6 01);
- Le [Règlement d'application de la loi sur l'enfance et la jeunesse](#) (REJ ; J6 01.01).

PARTIE II – PRESTATIONS SCOLAIRES ET THERAPEUTIQUES

4. Les prestations

4.1. Le socle commun des centres de compétences de l'OMP

Les centres de compétences de l'OMP proposent une expertise interdisciplinaire au service des personnes à l'intérieur de l'office (élèves et personnel de l'enseignement spécialisé), mais également une expertise orientée vers l'extérieur (élèves de l'enseignement régulier, parents, partenaires, actrices et acteurs du réseau). Ces centres représentent en effet une porte d'entrée pour les enfants, les familles, les enseignants et les partenaires du réseau en proposant des prises en charge spécifiques, du soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES), des thérapies, des groupes de discussion, du conseil et soutien, des formations (notamment aux étudiants) ou encore en diffusant de l'information au public en lien avec les troubles sensori-moteurs ou les lésions cérébrales. Ils se caractérisent par une approche globale et personnalisée, ainsi qu'un accompagnement basé sur les dernières connaissances scientifiques, outils et méthodes.

Chaque centre (CCS, CCDV et ECPS Roseraie) s'adresse à une population avec des besoins très spécifiques, ce qui lui confère une liberté d'action et une organisation propre en lien avec les pathologies traitées et les besoins spécifiques des élèves. En ce sens, il s'agit de centres uniques qui accueillent des enfants de la petite enfance¹ à l'âge de 20 ans². Toutefois, les dénominateurs communs entre les dispositifs et structures qui composent ces centres sont d'une part la prise en charge d'élèves avec des atteintes neuro-développementales et d'autre part une connexion et des relations très développées avec différents partenaires et prestataires externes, notamment avec le monde du soin, mais également avec des structures similaires d'autres cantons ou encore avec le tissu associatif. Certains élèves sont par exemple suivis à la fois par le CCS et par le CCDV.

Les demandes de mesures pour les enfants avec des atteintes sensori-motrices ou cérébrales sont considérées comme des demandes de mesures renforcées et nécessitent la mise en place d'une procédure d'évaluation standardisée (PES). Celle-ci a pour but de déterminer précisément les ressources et difficultés de chaque enfant afin de définir ses besoins et d'y répondre avec les mesures adéquates.

La spécificité des prestations des centres de compétence en synthèse :

- Une expertise interdisciplinaire au service des enfants, des élèves, des autres structures, des familles et des partenaires;
- une ouverture au monde du soin : thérapies individuelles intégrées, logopédie, psychomotricité, psychothérapie, ergothérapie, physiothérapie;
- une grande hétérogénéité des profils d'élèves pris en charge;
- une prise en considération des troubles associés;
- des outils spécifiques : braille, LSF³; LPC⁴; moyens auxiliaires, etc.;
- des prestations de soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) rattachées aux centres de compétences;

¹ Les centres de compétences ont une connaissance des enfants, par le biais du réseau, dès leur naissance ou arrivée à Genève, avant qu'ils ne soient pris en charge à l'école dès l'âge de 4 ans.

² De jeunes adultes peuvent parfois faire l'objet d'un suivi prolongé visant à leur assurer une inclusion optimale dans la société.

³ LSF : langue des signes française

⁴ LPC : langage parlé complété

- des prestations de conseil et soutien;
- des liens avec le secteur préscolaire (préparation à la transition);
- des collaborations et une articulation avec les partenaires externes;
- un travail en réseau (interne et externe) très développé;
- un travail de sensibilisation à destination du corps enseignant régulier;
- la formation des stagiaires et étudiants (les centres sont des lieux de stage).

4.2. Le centre de compétences en surdité (CCS)

Le centre de compétences en surdité (CCS) s'adresse aux enfants et adolescents sourds ou malentendants du canton de Genève, en proposant entre autres de la scolarité spécialisée, des appuis en classes régulières ou spécialisées, ainsi que des thérapies dédiées (logopédie et psychomotricité).

Il est composé de 4 entités :

- Les classes intégrées primaires (CLI-CCS EP dans les écoles primaires de Sécheron et de Zurich);
- la classe intégrée du secondaire I (CLI-CCS CO de Sécheron);
- le soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES-CCS pour tous les degrés primaires, puis pour les filaires du secondaire);
- le Centre de Montbrillant (éducation précoce spécialisée – EPS –, repas de midi, ateliers et groupes de thérapie).

Les élèves qui y sont pris en charge sont inscrits soit en scolarité principale dans l'enseignement régulier et en deuxième scolarité dans l'enseignement spécialisé (pour les prestations de SPES-CCS, codeuses LPC et AIS), soit, à l'inverse, en première scolarité dans l'enseignement spécialisé (dans une des 3 CLI mentionnée) et en deuxième scolarité dans l'enseignement régulier⁵.

4.3. Le centre de compétences en déficits visuels (CCDV)

Le centre de compétences en déficits visuels (CCDV) s'adresse aux enfants et adolescents du canton de Genève, âgés de 4 à 20 ans, porteurs d'une cécité ou d'une malvoyance importante, en proposant des appuis en classe régulière ou spécialisée et un soutien personnalisé au centre de compétence de la Coulouvrenière.

Les élèves sont ainsi inscrits dans leur école de quartier ou dans une école de pédagogie spécialisée et sont suivis en rang 2 par le CCDV, avec du soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) et/ou bénéficient d'une assistante ou d'un assistant à l'intégration scolaire (AIS).

Le CCDV offre aux enfants et aux jeunes atteints dans leur santé visuelle les meilleures possibilités dans leur développement scolaire et social et soutient le développement et l'autonomie de toutes les usagères et tous les usagers en leur permettant de réaliser les apprentissages spécifiques à la déficience visuelle. Les élèves sont suivis par l'équipe professionnelle du CCDV durant tout leur parcours scolaire jusqu'à leur entrée dans la vie professionnelle, avec pour postulat de base l'inclusion permettant leur maintien en enseignement régulier.

⁵ Au sein du système d'enseignement et de formation genevois, les élèves peuvent suivre deux scolarités (appelées rang 1 et rang 2) une année donnée.

Le CCDV offre, en outre, des conseils aux familles et aux partenaires et possède un centre d'adaptation et de transcription braille qui s'occupe de procurer aux élèves en situation de handicap visuel les documents nécessaires à leur parcours scolaire.

4.4. Les écoles de pédagogie spécialisées (ECPS) de la Roseraie pour enfants/jeunes cérébro-lésés

Les écoles de pédagogie spécialisées (ECPS) de la Roseraie I et II pour enfants et jeunes cérébro-lésés accueillent des élèves sur deux sites, l'un pour les élèves âgés de 4 à 10/12 ans et l'autre pour les élèves âgés de 10/12 ans jusqu'à 20 ans. Ces enfants/jeunes sont porteurs de lésions cérébrales d'origines diverses qui affectent leur motricité et motricité fine, ainsi que leurs capacités d'apprentissages, avec, pour certains, des évolutions dégénératives.

Ces ECPS proposent une prise en charge multimodale et sont situées à proximité géographique immédiate de l'hôpital des enfants (HUG) afin de faire coexister les prestations scolaires de l'OMP et celles thérapeutiques des HUG (orthopédie, neuro-pédiatrie).

L'organisation est construite en prenant en compte les projets individualisés de chaque élève et s'articule autour d'un écolage spécialisé (élèves inscrits très majoritairement en rang 1), d'intégrations accompagnées dans les écoles de quartier (soutien pédagogique en enseignement spécialisé pour certains), de soins "OMP" sur site (logopédie et psychomotricité), et de soins intégrés "HUG" (ergothérapie et physiothérapie sur site).

Au sein de ces centres de compétences, la pluridisciplinarité apparaît comme un élément central de la prise en charge des élèves et ces structures se caractérisent par des liens très développés avec le service de neuropédiatrie des HUG, la dimension thérapeutique étant très présente pour ces élèves. Ces derniers y sont d'ailleurs essentiellement orientés par le service de neuropédiatrie des HUG.

5. Des équipes professionnelles expertes

Les équipes professionnelles des centres de compétences de l'OMP offrent une diversité d'expertises, en lien avec les besoins pédagogiques et thérapeutiques des enfants et des jeunes pris en charge. Dans le cadre des centres de compétences, les prestations thérapeutiques, contrairement à celles dispensées dans les autres structures de l'OMP, vont au-delà du conseil et soutien et consistent également en des thérapies individuelles, fournies dans certains cas par des tiers, comme celles des ergothérapeutes des HUG pour les enfants et les jeunes des ECPS de la Roseraie, par exemple, ou encore celles des ergothérapeutes spécialisés en basse vision pour les élèves du CCDV. Au CCS, l'expertise du personnel se traduit, par exemple, dans la maîtrise de la langue des signes française (LSF).

Cette expertise professionnelle s'acquière tant au moment de la formation initiale, qu'avec l'expérience professionnelle, mais également grâce à la formation continue. Celle-ci se conçoit par le biais de plans de formation élaborés en coordination avec l'unité de la formation continue de l'OMP et les chargées et chargés d'accompagnement. Une expertise interne a ainsi été créée, en lien avec les spécificités des élèves accueillis. Par ailleurs, l'expertise des partenaires des centres de compétences de l'OMP contribue également à développer sans cesse la qualité de l'accueil.

L'expertise professionnelle des centres se traduit enfin par des méthodes et des outils adaptés aux besoins très spécifiques des enfants et des jeunes suivis. L'utilisation de moyens auxiliaires pour la communication dans les ECPS de la Roseraie, l'éducation à l'ouïe

par des logopédistes au CCS, ou encore le centre de braille proposé par le CCDV en représentent quelques exemples (voir projets institutionnels respectifs des différents centres de compétences).

6. Les collaborations et les partenaires

Les centres de compétences de l'OMP collaborent de manière étroite avec de nombreux partenaires :

- Les familles des enfants et des jeunes qui représentent le premier interlocuteur des professionnelles et professionnels;
- Les actrices et acteurs du réseau scolaire de l'enfant (corps enseignant essentiellement);
- Les partenaires associatifs ou institutionnels des secteurs du déficit visuel et de la surdité, comme par exemple : l'association pour le bien des aveugles et malvoyants (ABA), avec son centre d'information et de réadaptation (CIR), sa bibliothèque braille romande et livre parlé (BBR), ou encore son centre de compétences en accessibilité (CCA); le service romand d'informatique pour handicapés de la vue (SRIHV); le centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue (CPHV) à Lausanne; l'union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA); l'association genevoise des malentendants (AGM); l'association suisse de parents d'enfants déficients auditifs (ASPEDA); etc.
- Les partenaires du réseau thérapeutique, comme par exemple : le service d'ORL pédiatrique des HUG, le réseau privé de logopédistes spécialisés en surdité, le service d'ophtalmologie des HUG, le service de neuropédiatrie des HUG, le service d'orthopédie des HUG, etc.

Afin d'institutionnaliser ces collaborations, plusieurs conventions entre les centres de compétences de l'OMP et les partenaires évoqués sont en cours d'élaboration. Celles-ci devraient aboutir prochainement.

7. Perspectives

Les centres de compétences de l'OMP se doivent de continuer leur développement, ainsi que le travail entamé autour d'un certain nombre d'enjeux clés leur assurant d'atteindre les objectifs liés à des prestations de qualité :

- L'enjeu de l'institutionnalisation des liens avec les partenaires qui favorise une cohérence cantonale et intercantonale des pratiques ;
- L'enjeu des espaces et locaux adaptés à la prise en charge très spécifique des élèves et à leurs besoins ;
- L'enjeu des prestations thérapeutiques et des partenariats, ainsi que des ressources qu'elles supposent;
- L'enjeu des ressources (matériel, fonctions et métiers nécessaires et budgets associés) ;
- L'enjeu de la formation continue des professionnelles et professionnels des centres permettant de maintenir l'expertise et d'acquérir les dernières connaissances utiles.

RESSOURCES ET LIENS UTILES

CCDV :

Documents produits par le CSPS sur les déficiences auditive et visuelle :

[Fiches d'information pour le corps enseignant \(csp.ch\)](https://www.csp.ch/fiches-d-information-pour-le-corps-enseignant)

CPHV (Vaud) :

[Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue \(CPHV\) \(ophtalmique.ch\)](https://www.ophtalmique.ch)

Ludothèque CPHV « touche à tout »

https://www.cphv.ch/siteludotheque/opac_css/

Bibliothèque livres tactiles CPHV

https://www.cphv.ch/sitebibliotheque/opac_css/

ABA : Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants

- CIR : Centre d'information et de réadaptation

- BBR : Bibliothèque braille romande

[Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants \(ABA\)](https://www.abage.ch)

[abage.ch](https://www.abage.ch)

SRIHV

[Service romand d'informatique pour handicapé de la vue](https://www.srihv.ch)

www.srihv.ch

FSA, fédération suisse des aveugles et malvoyants, Section Genevoise de la FSA

www.fsa-geneve.ch

ARPA

[Association Romande des Parents d'enfants Aveugles et ...](https://www.arpa-romand.ch)

www.arpa-romand.ch

UCBA

[UCBA - Union centrale suisse pour le bien des aveugles](https://www.ucba.ch)

www.ucba.ch › [ucba](https://www.ucba.ch)

Ludothèque UCBA

<https://www.blindenschule.ch/ludothek/>

Site internet enfant aveugle <https://www.enfant-aveugle.com/>

Les Doigts Qui Rêvent: [ldqr.org](https://www.ldqr.org)

CCS :

Le site valaisan du centre de compétences en surdité :

<https://www.vs.ch/web/scj/centre-de-competences-en-surdite>

AGM (association genevoise des malentendants)

[AGM - Association genevoise des malentendants à Genève. L'association est dédié aux enfants et adultes sourds ou malentendants, aux familles. \(agdm.ch\)](https://www.agdm.ch)

ASPEDA

[ASPEDA Genève - ASPEDA, APEDAV, AJPEDA association - parents d'enfants déficients auditifs](#)

Société des sourds de Genève
[information - Site de ssgeneve !](#)

Fédération suisse des sourds
[Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS](#)

ECPS de la Roseraie :

INSIEME :
Association des parents de personnes en situation de handicap
[Association aide personne handicapée mentale Suisse \(insieme.ch\)](#)

CEREBRAL :
L'association **Cerebral** Genève propose des activités de loisirs à des personnes vivant avec une paralysie cérébrale : info@cerebral-geneve.ch

Handisport :
Une association qui a pour but le développement de la pratique du sport en général chez les personnes handicapées physiquement.
[Accueil - Handisport \(handisport-ge.ch\)](#)

Cap Loisirs :
Cap Loisirs a pour buts de contribuer à l'épanouissement et au bien-être des personnes avec une déficience mentale, au développement de leur autonomie, de leurs compétences sociales et de leurs capacités dans différents domaines.
[Accueil - Cap Loisirs](#)

Anima :
Psychomotricité à cheval
[Page d'accueil principale | Anima \(associationanima.ch\)](#)

Resiliam :
Soutien aux familles avec enfant en situation de handicap : info@resiliam.ch
[Resiliam](#)

La Relève :
Propose des possibilités de gardes ponctuelles afin de soulager la famille :
ge.releve@proinfirmis.ch

AGIS :
Association Genevoise d'Intégration Sociale : info@agis-ge.ch

ACTIFS :
Inclusion de personnes en situation de handicap
[Association Actifs - Actifs \(actifs-ge.ch\)](#)

Pro Infirmis :
Soutien aux personnes en situation de handicap
[GE - Pro Infirmis](#)

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

ABA :	association pour le bien des aveugles et malvoyants
AGM :	association genevoise des malentendants
AIS :	assistante ou assistant à l'intégration scolaire
ASPEDA :	association suisse de parents d'enfants déficients auditifs
BBR :	bibliothèque braille romande et livre parlé
CCA :	centre de compétences en accessibilité
CCDV :	centre de compétences pour déficits visuels
CCS :	centre de compétences en surdité
CE :	cycle élémentaire (ou cycle 1)
CIR :	centre d'information et de réadaptation
CLI :	classe intégrée
CM :	cycle moyen (ou cycle 2)
CPHV :	centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue
DEFA :	département de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (HUG)
ECPS Roseraie :	école de pédagogie spécialisée de la Roseraie
EO :	enseignement obligatoire
EPS :	éducation précoce spécialisée
ER :	enseignement régulier
ES :	enseignement spécialisé
ES II :	enseignement secondaire II
HUG :	hôpitaux universitaires de Genève
LEJ :	loi sur l'enfance et la jeunesse
LIP :	loi sur l'instruction publique
LPC :	langage parlé complété
LSF :	langue des signes française
OMP :	office médico-pédagogique
PES :	procédure d'évaluation standardisée
REJ :	règlement d'application de la loi sur l'enfance et la jeunesse
RPSpéc :	règlement sur la pédagogie spécialisée
SI ou CO :	secondaire I (ou cycle 3 ou cycle d'orientation)
SII :	secondaire II
SPES :	soutien pédagogique en enseignement spécialisé
SRIHV :	service romand d'informatique pour handicapés de la vue
UCBA :	union centrale suisse pour le bien des aveugles

